

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le mercredi premier jour de septembre 2021 deux mille vingt et un à sept heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
 Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
 Keven Desbois, conseiller
 Wilson Appleby, conseiller

Sont absents: Jean-Marie Chouinard, conseiller
 Jean-François Nellis, conseiller
 Siège # 4 (vacant)

Est aussi présente : Céline Leblanc Méthot, secrétaire d'assemblée

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de séance;
 2. Renonciation à l'avis de convocation;
 3. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
 4. Nomination de la secrétaire d'assemblée;
 5. Fin emploi de l'employé préposé à l'entretien;
- Période de questions;
Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE SÉANCE

La maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 233

3. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-Marc Moses propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Unanimité.

4. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Céline Leblanc Méthot agira à titre de secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION 021 – 09 – 234**5. FIN EMPLOI DE L'EMPLOYÉ PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN**

Considérant que l'employé a quitté son travail le 31 août 2021 suite à la demande d'exécuter certaines tâches;

Considérant que l'utilisation de son véhicule personnel et l'entretien des gazons sont deux éléments répétés ainsi que multiples récidives d'un comportement inadéquat et dangereux au travail;

Considérant l'insubordination de l'employé et l'impact d'un tel comportement sur les employés de la Municipalité;

Considérant qu'un rapport comportant des éléments majeurs sur le code d'éthique a été déposé à l'égard de cet employé;

Considérant que le rapport a rapidement été signifié au conseil;

Considérant que le conseil ne peut endosser une telle attitude et comportement et désire intervenir rapidement;

Considérant que cette situation perdure depuis plusieurs années;

Considérant la présentation du résumé de la discussion avec l'aviseur légal de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal informe M. Michel Lapensée de la fin de son emploi à la Municipalité de Caplan;

Que ce congédiement soit effectif au 31 août 2021, date de la rencontre et de son départ à sa fonction;

Qu'une indemnité de deux (2) semaines soit versé à l'employé;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

RÉSOLUTION 021 – 09 – 235**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition M. Keven Desbois, la séance est levée.

Il est 7 h 40.

Unanimité.

Lise Castilloux, maire

Céline Leblanc Méthot, secrétaire d'assemblée

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.